



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pensions

Question écrite n° 120977

Texte de la question

L'année 2006 aura été marquée par la décision d'aligner toutes les pensions d'invalidité et retraites du combattant pour les ressortissants des pays devenus indépendants. Cette mesure de justice doit à présent être appliquée rapidement. Or il apparaît que des anciens combattants ne peuvent toujours pas bénéficier de cette décrystallisation. Ainsi, les difficultés de la région parisienne sont citées, le service départemental de Paris de l'ONAC traitant les demandes des ressortissants algériens, anciens de 1939-1945 en particulier. Afin de connaître la réalité de la situation sur l'ensemble du territoire, M. Daniel Paul demande à M. le ministre délégué aux anciens combattants de bien vouloir lui faire un point précis de l'application de la loi ; il lui demande si tous les bénéficiaires recevront bien en 2007 l'augmentation prévue et quels moyens sont dégagés pour que les retards éventuels soient résorbés. Il souhaite savoir si la rétroactivité est prévue pour les personnes dont le dossier viendrait à être traité en retard.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120977

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2796